



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2021

Comité Syndical
du 15 février 2021

La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est obligatoire et doit être actée par une délibération spécifique donnant lieu à un vote, pour les EPCI comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants.

Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le ROB doit être présenté à l'Assemblée dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget. Ce rapport porte essentiellement sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette.

N'ayant aucun caractère décisionnel, le Rapport d'Orientations Budgétaires est donc l'occasion de faire une présentation de l'évolution des services et des finances du Syndicat.

L'actualité principale du SMICTOM des Flandres pour cette année 2021 est bien sur l'extension du périmètre du territoire du Syndicat par l'adhésion de la CCFI pour l'intégration de 5 communes : Blaringhem, Boëseghem, Morbecque, Steenbecque et Thiennes. La modification du périmètre territorial du Syndicat et les statuts ont été validés par arrêté interdépartemental en date du 24 décembre 2020. Cette adhésion engendre la reprise de la gestion, en régie, de la déchèterie de Steenbecque et le transfert du personnel affecté sur ce site.

Concernant le programme pluriannuel de réhabilitation des déchèteries, la réflexion menée ces deux dernières années par le Bureau et les services du SMICTOM des Flandres afin de programmer d'autres travaux de réhabilitations de déchèteries n'a pu aboutir.

Après un retard pour des motifs fonciers, le projet de construction d'une déchèterie commune pour Merville et Estaires n'a pas avancé et le SMICTOM a dû mettre fin à l'étude de faisabilité intégrée au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Aussi, pour des raisons techniques, et notamment la finalisation d'une étude en cours portant sur la gestion des eaux pluviales et nécessitant la création de bassins de captage complémentaires pour la Ville d'Hazebrouck, le SMICTOM a dû également mettre fin à l'étude de faisabilité pour la réhabilitation et l'agrandissement de la déchèterie d'Hazebrouck.

Les Municipalités de Merville et d'Hazebrouck ayant très récemment proposé des parcelles pouvant accueillir des nouvelles déchèteries, les études vont pouvoir reprendre dès cette année 2021.

Sur le site de Strazeele, après démantèlement du process du centre de tri, l'aménagement de l'espace libéré par la pose de murs de séparation en « logiblocs » permet de séparer les activités. Désormais, le bâtiment de Strazeele est utilisé pour :

- Le dépôt avant transfert des emballages recyclables collectés en porte à porte sur le territoire, comme existant.
- Le dépôt et le tri des encombrants avant transfert pour valorisation soit matière soit énergétique soit pour enfouissement des déchets résiduels, aux fins d'économiser sur le coût des rotations des bennes. Cette nouvelle prestation a débuté lors de la réouverture des déchèteries après confinement, fin avril 2020.

Concernant le tri et la valorisation des déchets recyclables, après avoir été retenu à l'appel à projet et reçu l'agrément par CITEO concernant l'extension de consignes de tri, le Syndicat a pu mettre en place ces extensions concernant le tri et la valorisation des emballages recyclables dès le 1er janvier 2020.

Ces extensions des consignes de tri sont mises en œuvre sur le territoire comprenant la Flandre Intérieure hors ex-Houtland et le territoire de Flandre Lys. Cet agrément permettra au syndicat de percevoir davantage de soutiens dès 2021, principalement sur le tri des plastiques.

Parallèlement, CITEO prend à sa charge le sur-tri et la valorisation du flux de développement comprenant le PET foncé et opaque (bouteilles plastiques de couleur), les pots et barquettes, les polystyrènes ...

Il est rappelé que le territoire de l'ex-Houtland ne pouvait être intégré dans l'appel à projet : les emballages collectés dans ces 7 communes sont triés et valorisés au Centre de tri «Récup'Aire» insuffisamment équipé et mécanisé pour répondre aux extensions de consignes de tri selon les critères de CITEO. De même, les 5 communes nouvellement adhérentes ne sont pas concernées par les extensions des consignes de tri.

Concernant la prestation « dépôt et tri des encombrants » avant transfert et traitement ; il est rappelé que l'étude financière a mis en avant les points suivants à prendre en compte :

- la TGAP va augmenter fortement sur l'enfouissement d'ici 2025 (35% des tonnages),
- le coût de traitement des DIB au CVE Flamoval va s'aligner sur la courbe croissante du taux de TGAP, les demandes d'apport seront en augmentation, permettant la baisse du coût de l'incinération des tonnages des syndicats adhérents,
- le coût du traitement des encombrants des collectivités est moins élevé que celui des DIB,
- le broyage est effectué au CVE Flamoval à la charge du SMFM.

Il est apparu judicieux de payer un peu plus cher une prestation de tri sur le site de Strazeele afin d'optimiser les coûts de transport et de traitement. En effet, des économies sont réalisées sur le coût des rotations des bennes de déchèteries vers Strazeele. De plus, le SMFM prend à sa charge le transport des encombrants à valoriser soit plus de 60 % des tonnages collectés. Environ 5 % des tonnages sont valorisés « matières ».

L'année 2020 a été marquée par la pandémie Covid19 et le SMICTOM des Flandres a été affecté comme l'ensemble des collectivités. Dès le premier jour du confinement, les bureaux et les déchèteries ont dû fermer au public. Les collectes obligatoires en porte à

porte et en apport volontaire ont pu être maintenues, même si cela a été compliqué pour les différents prestataires.

Considérant l'insistance des élus et des habitants pour la réouverture des déchèteries, le SMICTOM - après avis du Préfet - a organisé une reprise progressive des services. Ainsi, les déchèteries ont réouvert l'accès au public dès le 27 avril 2020, avec des amplitudes d'ouverture plus restreintes (3 ou 2 jours par semaine suivant les déchèteries) puis dès le mois de juin aux horaires et jours habituels.

L'affluence de fréquentation a obligé le syndicat à réfléchir à une autre organisation pour limiter et sécuriser l'accès en déchèterie et protéger les agents en poste. Ainsi, l'accueil sur rendez-vous a été une évidence. Après un essai non concluant d'une gestion des rendez-vous en interne, il a été convenu d'adhérer à une centrale de rendez-vous : service d'urgence internet déchèterie « Infotri ».

L'accueil sur rendez-vous a été maintenu jusqu'au 31 juillet 2020.

Ci-après seront rappelés les décisions budgétaires et les différents événements financiers de l'année 2020 et seront évoquées les prévisions générales 2021.

I - PRESENTATION DES COÛTS DE SERVICE

1- Coûts de service prévisionnels

Pour mémoire depuis 2016, dans le cadre de l'élaboration des coûts de service prévisionnels, afin de maintenir les taux de TEOM sur le territoire, la CC Flandre Intérieure a demandé aux élus du Bureau du SMICTOM de ne pas augmenter le coût du service et de limiter à 8 500 000 € le coût global sur les 22 communes de Flandre Intérieure.

Le SMICTOM a toujours tenté de limiter les impacts des augmentations réglementaires et des marchés.

Aussi les contributions à percevoir de la CCFI au titre de l'année 2021, devront au minimum être majorées du coût des prestations assurées sur le territoire des 5 communes adhérentes au 1^{er} janvier 2021 et du fonctionnement de la déchèterie de Steenbecque dont l'enveloppe globale comprenant l'avenant au marché Baudalet, le fonctionnement de la déchèterie de Steenbecque avec transfert d'un agent et recrutement d'un second, est estimée à 700 000 € déduction faite des recettes à recevoir des soutiens et de la vente des matériaux.

2- Mutualisation de l'augmentation du coût de la collecte

Il est rappelé que lors de l'élaboration du coût de service définitif 2016, afin de limiter l'augmentation tarifaire du marché de collecte, le SMICTOM a validé une harmonisation du coût de collecte à la tonne sur l'ensemble du territoire, suivant demande de la CC Flandre Lys.

Cette mutualisation de l'augmentation du marché permet aux collectivités de bénéficier d'une prestation à un prix à la tonne acceptable et plus réel sur l'ensemble du territoire.

Ainsi le montant réel 2020 et donc prévisionnel 2021 de la mutualisation calculée sur la base des tonnages 2020 est de **117 292.07 €**.

Cette augmentation s'explique par :

- La révision annuelle des coûts de collecte dans le cadre du marché soit un coût supplémentaire sur la collecte des OM et emballages recyclables de 217 673.89 €.
- La hausse des tonnages collectés sur l'ensemble du territoire : + 961.63 tonnes.

Ce montant de mutualisation de **117 292.07 €** viendra en déduction du coût global CCFL et en augmentation du coût global CCFI.

II – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de la dette s'élève à 2 322 322.25 €

L'état de l'endettement annuel ci-après, présente l'évolution des annuités d'emprunt depuis 2021

Etat de l'endettement annuel						
Années	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Total versement	Capital restant dû
2021	2 322 322.25	199 766.18	31 246.77	0.00	231 012.95	2 122 556.07
2022	2 122 556.07	191 495.94	27 303.82	0.00	218 799.76	1 931 060.13
2023	1 931 060.13	182 545.63	24 050.48	0.00	206 596.11	1 748 514.50
2024	1 748 514.50	185 673.47	20 922.64	0.00	206 596.11	1 562 841.03
2025	1 562 841.03	177 203.67	17 725.52	0.00	194 929.19	1 385 637.36
2026	1 385 637.36	144 497.70	15 430.67	0.00	159 928.37	1 241 139.66
2027	1 241 139.66	146 242.52	13 685.84	0.00	159 928.36	1 094 897.14
2028	1 094 897.14	148 008.99	11 919.36	0.00	159 928.35	946 888.15
2029	946 888.15	149 797.38	10 130.98	0.00	159 928.36	797 090.77
2030	797 090.77	151 607.94	8 320.42	0.00	159 928.36	645 482.83
2031	645 482.83	104 727.13	6 487.39	0.00	111 214.52	540 755.70
2032	540 755.70	105 852.22	5 362.30	0.00	111 214.52	434 903.48
2033	434 903.48	106 989.39	4 225.13	0.00	111 214.52	327 914.09
2034	327 914.09	108 138.78	3 075.74	0.00	111 214.52	219 775.31
2035	219 775.31	109 300.51	1 914.01	0.00	111 214.52	110 474.80
2036	110 474.80	110 474.80	739.79	0.00	111 214.59	0.00
Total		2 322 322.25	202 540.86	0.00	2 524 863.11	0.00

Les emprunts à amortir sont les suivants :

- Emprunt contracté en août 2007 sur 15 ans pour la réalisation de vestiaires et sanitaires sur le site de Strazeele et l'aménagement d'une plate-forme pour le stationnement des bennes, pour un montant de 270 000 €.

- Emprunt réalisé en novembre 2010 sur 15 ans pour l'aménagement des déchèteries pour un montant de 550 000 €.
- Emprunt réalisé en 2015 sur 15 ans pour la construction des déchèteries pour un montant de 650 000 €.
- Emprunt réalisé en 2016 sur 20 ans pour la construction des déchèteries pour un montant de 2 000 000 €.

L'ensemble de la dette du Syndicat est représenté par des emprunts à taux fixe, apportant ainsi toute sécurité sur le long terme.

En 2020, les annuités d'emprunts s'élevaient à 231 032.42 € soit 2.09 € par habitant pour une population de 110 282 habitants au 1^{er} janvier 2020.

En 2021, les annuités d'emprunts s'élèveront à 231 012.95 € soit 1.95 € par habitant pour une population de 118 353 habitants au 1^{er} janvier 2021, en tenant compte de la population des 5 communes nouvellement adhérentes au SMICTOM des Flandres.

Dans le cadre de la conteneurisation liée à la mise en œuvre de la facturation incitative, le SMICTOM des Flandres devra acquérir des bacs roulants pour une dotation de l'ensemble des foyers du territoire SMICTOM-CCFI, soit 27 communes et plus de 78 400 habitants. Cette dépense représentera environ 2 200 000 € si l'on met en place la collecte des biodéchets, sachant que CITEO et l'ADEME financeront partiellement cet investissement. Cet investissement important va fortement impacter le coût de service, il conviendra de contracter un emprunt. L'amortissement annuel de cette immobilisation permettra ensuite le remplacement des bacs usagés et les dotations complémentaires.

III - SYNTHESE ET EQUILIBRE BUDGETAIRE

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Evolution des charges et des recettes de fonctionnement

EVOLUTION DES CHARGES 2018 - 2019 - 2020			
Charges	2018	2019	2020
011 - Charges à caractère général	10 613 332,47 €	10 603 139,34 €	10 709 559,47 €
012 - Charges de personnel	1 175 093,04 €	1 218 477,80 €	1 206 473,09 €
65 - autres charges de gestion courante	325 937,30 €	325 935,05 €	330 447,86 €
66 - Charges financières	42 652,50 €	38 522,31 €	34 716,99 €
67 - Charges exceptionnelles	18 679,53 €	988,04 €	13 043,50 €

Total des charges de fonctionnement rattachements compris	12 175 694,84 €	12 187 062,54 €	12 294 240,91 €
EVOLUTION DES PRODUITS 2018 - 2019 - 2020			
Recettes	2017	2019	2020
013 - Atténuation de charges	59 900,30 €	66 702,64 €	40 769,29 €
70 - Vente de marchandises	36 515,00 €	28 670,00 €	48 730,00 €
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €
74 - Dotations et participation	11 295 011,39 €	11 586 100,28 €	11 912 710,94 €
75 - Autres produits de gestion courante	800 048,24 €	601 488,49 €	470 672,29 €
77 - Produits exceptionnels*	71 957,49 €	203 767,72 €*	44 257,22 €
78 - Reprise sur provision	- €	- €	- €
Total des recettes de fonctionnement rattachements compris	12 263 432,42 €	12 486 729,13 €	12 517 139,74 €

*Produits exceptionnels 2019 : Remboursement par Veolia de l'avance forfaitaire 191 130.05 €

2 - Capacité d'autofinancement

CAPACITE AUTOFINANCEMENT BRUTE 2018 - 2020			
Années	2018	2019	2020
Dépenses de gestion	12 175 694,84 €	12 187 062,54 €	12 294 240,91 €
Recettes de gestion	12 263 432,42 €	12 486 729,13 €	12 517 139,74 €
Autofinancement	87 737,58 €	299 666,59 €	222 898,83 €

CAPACITE AUTOFINANCEMENT NETTE 2018 - 2020			
Années	2018	2019	2020
CAF brute	87 737,58 €	299 666,59 €	222 898,83 €
- Annuité en capital de la dette	188 398,89 €	192 088,36 €	195 876,35 €
Autofinancement	- 100 661,31 €	107 578,23 €	27 022,48 €

Pour mémoire, l'autofinancement 2020 était de 107 578.23 € mais après déduction des produits exceptionnels du montant du remboursement de l'avance forfaitaire versée dans

le cadre du marché de collecte soit 191 130.05 €, l'autofinancement s'avérait négatif à hauteur de - 83 551.82 €.

En 2021, l'autofinancement est de 27 022.48 € mais après déduction des produits exceptionnels d'un montant total de 44 257.22 € (*remboursement de l'URSSAF de cotisations trop versées de 2016 à 2019 suite contrôle et d'indemnisation de différents sinistres en déchèterie*), l'autofinancement s'avère être négatif à hauteur de -17 234.74 €.

La contrainte budgétaire imposée au SMICTOM des Flandres par les collectivités depuis 2016, alors que le syndicat est en pleine évolution tant au niveau de son fonctionnement, de ses prestations que de ses investissements, engendre des résultats d'exercice ne permettant plus l'autofinancement annuel du remboursement de l'annuité en capital des emprunts.

3 - Prévisions et Evolutions 2021

Dépenses 2020

Avant d'évoquer les évolutions 2021, il convient de vous indiquer le coût des dépenses 2020 liées à la crise sanitaire.

Les dépenses générées par cette situation ont pu être limitées même si la protection des agents et des usagers a été une priorité.

Sans compter les ordinateurs portables acquis pour permettre le télétravail des agents administratifs, un bilan présente un montant total de fonctionnement de 22 500 € : soit les fournitures et EPI pour 11 000 €, un avenant au marché de tri avec la Société Paprec de 6 000 €, la prestation « prise de rendez-vous » de 1 200 € et le recrutement d'un saisonnier pendant 2 mois pour la distribution des sacs blancs soit 4 300 €.

Parallèlement, la société OI-Manufacturing a décidé de baisser le prix de reprise du verre dès le second trimestre en raison d'une baisse importante des tonnages pendant le 1^{er} semestre 2020 puis des complications de gestion de leur site dès la reprise expliquées par un excès de tonnages.

Ainsi, de 29.38 €/tonne, le prix de reprise est passé à 18.21 €/tonne soit une perte de recettes de 27 500 €. Cette décision est prorogée et le prix sera éventuellement revu à la fin du 1^{er} semestre 2021.

Ainsi en fonctionnement, le bilan chiffre l'impact Covid19 à un montant total arrondi à 50 000 €.

Dépenses 2021

Comme évoqué précédemment, au 1^{er} janvier 2021, le SMICTOM des Flandres a élargi son périmètre d'intervention avec l'adhésion de 5 nouvelles communes. Les déchets ménagers de ce territoire étaient auparavant collectés et traités par la Société Baudalet dans le cadre d'un marché échu au 31 décembre 2020.

Les prestations de ce marché étant similaires à celle du marché de collecte et de traitement signé avec la Société Baudalet pour les 7 communes de l'Ex-Houtland, il a été

convenu par avenant au marché en cours, que la Société Baudélet poursuivra ces prestations sur les 5 communes. Une seule modification a été apportée : la collecte bimensuelle du verre en porte à porte a baissé de fréquence pour devenir mensuelle. Le tri des emballages sera effectué au centre de tri « Récup'Aire » d'Aire sur la Lys.

Le SMICTOM a aussi repris la gestion, en régie, de la déchèterie de Steenbecque dont le fonctionnement est désormais identique à celui des 7 autres déchèteries du territoire. Aussi, un agent privé en poste sur ce site a intégré les effectifs du Syndicat dans le cadre du transfert de compétences.

Une estimation des coûts a été calculée au prorata des tonnages 2019 (majorés de 10% - 2020 n'étant pas une année de référence) portant le coût total du service de ce territoire à environ 800 000 € incluant le coût de 2 agents en déchèterie de Steenbecque.

Le SMICTOM percevra les recettes issues des soutiens des éco-organismes, des ventes des matériaux issus de la valorisation des emballages en centre de tri et des matériaux collectés en déchèteries soit environ 100 000 €.

La loi de Finances pour 2019 prévoyait une augmentation progressive de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) dès l'année 2019 applicable pour les déchets traités en stockage et en incinération.

Si la TGAP sur l'incinération n'a pas augmenté en 2019 et 2020, elle est majorée de 5 € la tonne en 2021, pour atteindre 15 €/tonne en 2025. Considérant que le Syndicat traite environ 28 000 tonnes par an au CVE Flamoval, cette majoration va engendrer une dépense supplémentaire de 154 000 € TTC.

De même, la TGAP s'applique sur l'enfouissement aussi appelé mise en stockage des déchets. Cette fois, la taxe évolue de façon plus importante pour atteindre 65 €/tonne en 2025. Si elle avait augmenté de 1 €/tonne en 2020, en 2021 elle passe de 25 à 37 €/tonne soit une majoration de 12 €/tonne.

Sur le territoire du SMICTOM, sont encore enfouis les OMR des 12 communes collectées dans le cadre du marché de collecte et de traitement signé avec la Société Baudélet, l'amiante et les déchets non valorisables issus des bennes « encombrants » des déchèteries. L'augmentation de la TGAP sur enfouissement impactera donc le coût du traitement d'un montant de 75 000 € TTC.

Ainsi en 2021, l'incidence de l'augmentation de la TGAP s'élèvera à 229 000 € TTC.

Le Syndicat Mixte Flandre Morinie a décidé de maintenir la tarification 2020 de l'incinération en 2021. Cela s'explique par le fait que le CVE Flamoval va faire l'objet d'une maintenance dite décennale avec une période d'arrêt de 4 semaines contre 3 habituellement. Pour garantir la capacité d'accueil des déchets des syndicats collecteurs, les DIB des entreprises ne seront pas acceptés pendant cette période engendrant une perte de recette pour le SMFM.

Concernant le fonctionnement des services du SMICTOM des Flandres et plus particulièrement des déchèteries, les charges de personnel n'ont pas évolué en 2020.

Pour éviter de recruter des agents de remplacement pendant la période de crise sanitaire, le référent technique « déchèteries », les agents techniques polyvalents et les ambassadeurs du tri ont été affectés exceptionnellement et occasionnellement en déchèteries pour apporter un soutien aux agents de déchèteries pendant la période d'accueil sur rendez-vous.

En novembre 2020, deux agents complémentaires ont été recrutés pour permettre d'assurer le remplacement de leurs collègues absents ou en congés et/ou pour renforcer les équipes en cas d'affluence (73 000 €).

Aussi, un agent a été transféré dans le cadre du transfert de la gestion de la déchèterie de Steenbecque et un deuxième agent sera prochainement recruté. (73 000 €).

La complexité et la diversité des dossiers à venir :

- lancement et démarrage du nouveau marché de collecte avec mise en œuvre de la facturation incitative,
- appels à projets sur les fréquences de collectes et le tri des emballages,
- appels à projets sur la collecte séparée des biodéchets,
- étude et groupement de commande avec un territoire élargi sur le tri des emballages et la création d'un centre de tri répondant aux nouvelles normes réglementaires,
- projets de réhabilitation des déchèteries de Merville et d'Hazebrouck et,
- bien d'autres évolutions sur les collectes en déchèteries va nécessiter le recrutement par voie de mutation d'un technicien complémentaire expérimenté qui pourrait être affecté au service administratif dès le 2^{ème} semestre 2021.

Ces nouvelles dépenses de personnel viendront s'ajouter aux dépenses générées par l'évolution des carrières, les glissements d'échelle et les évolutions des grilles indiciaires de rémunération.

Services sur la base des tonnages 2020	Variation +/- 2021
Augmentation de la TGAP sur incinération	154 000
Augmentation de la TGAP sur enfouissement OM - DIB encombrants	75 000
Révision du coût du marché de Collecte (0.47 %) et tri (1.42 %)	25 000
Encombrants : nouvelle organisation sur les 12 mois	110 000
Encombrants : valorisation au CVE	100 000
Encombrants : avenant 2 RECYNOV baisse de tarifs	- 33 000
Charges de personnels	125 000
Incidence des variations en 2021	556 000 €
Intégration des 5 communes CCVR Blaringhem : collectes & déchèterie	727 000
Intégration des 5 communes CCVR Blaringhem : recettes	- 100 000
Charges de personnels : 2 agents déchèterie de Steenbecque	73 000
	+700 000 €
Incidence sur le coût global du service 2021	+ 1 256 000 €

Recettes

La signature du contrat de performance 2018–2022 avec CITEO a engendré une baisse des soutiens depuis 2018.

Le contrat d'objectifs signé en 2019 permet d'aligner les montants à percevoir suivant les performances de collecte et de tri des emballages.

Dans le cadre des extensions de consignes de tri, CITEO a revu à la hausse le soutien à valorisation sur les plastiques passant de 600 à 660 € la tonne collectée et valorisée. Ce soutien complémentaire estimé à 31 500 € sera versé en 2021 avec le liquidatif 2020.

Dans l'ensemble, les montants des soutiens à percevoir en 2021 restent stables.

Les recettes issues des ventes de matériaux restent en baisse.

Les prix de rachat de l'ensemble des fibreux ont baissé : cela concerne les cartons en déchèteries, les journaux-revues-magazines et gros de magasins, les cartons d'emballage et les cartonnettes. La recette de vente du verre a aussi baissé en 2020, en raison des contraintes Covid19.

La baisse des prix de revente des matériaux amorcée en 2019, a encore impacté les recettes perçues en 2020. Pour 2021, on peut espérer un maintien des prix actuels pour les différentes filières.

Ces variations ont une incidence économique importante sur le coût global du service, l'évolution des recettes ne suffit plus à compenser la révision annuelle des coûts des marchés.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Exercice 2020

TRAVAUX OU ACQUISITIONS 2020	
LIBELLE DE LA DEPENSE	2020
Licences informatiques	1 475,00 €
Ordinateurs fixes et portables	3 860,00 €
Logiblocs séparation zones encombrants-recyclables	10 586,90 €
Armoires de rangement - bureaux administratifs	1 182,00 €
Colonnes à verre (RAR)	9 984,00 €
Colonnes à verre	9 984,00 €
Signalétique extérieure Site de Strazeele	5 305,13 €
Bacs de collecte - Ex Houtland	4 997,30 €
Coordination démantèlement chaîne de tri Strazeele (RAR)	959,04 €
TGR Quai gravats déchèterie de Nieppe	6 000,00 €
REALISATIONS 2020	54 333.37 €

TRAVAUX INSCRITS NON REALISES	
LIBELLE DE LA DEPENSE	2020
REHABILITATIONS DECHETERIES	134 900 €
Merville Estaires : Etude géotechnique, AMO, ...	124 900 €
Bailleul : caméras de surveillance	10 000 €
AUTRES	11 000 €
Conteneurs spécifiques pneus Aliapur : Laventie - Bailleul	11 000 €
SITE DE STRAZEELE	17 800 €
Logiciel exploitation des ponts bascules	17 800 €
SERVICE COMM - PLPDMA	1 300,00 €
Frigo solidaire	1 300,00 €
TOTAL	165 000 €

2 - Exercice 2021

Restes à réaliser à inscrire

RESTES A REALISER DEPENSES 2021		
Art.	LIBELLE DE LA DEPENSE	MONTANT
2158	Bornes de pesage - Site de Strazeele	28 344.00 €
2313	Passage de câble - Installation bornes de pesage	3 840.00 €
RESTES A REALISER DE DEPENSES 2020 A REPORTER EN 2021		32 184.00 €
RESTES A REALISER RECETTES 2020		
NEANT		

Investissements 2021 : Propositions

TRAVAUX OU ACQUISITIONS 2021	
LIBELLE DE LA DEPENSE	2021
Déchèterie Merville	
<i>Etude géotechnique - Amo faisabilité avec rédaction DCE - Maitrise d'œuvre - Coordination SPS - Contrôle technique - Mesures de bruit</i>	129 400,00 €
Déchèterie Hazebrouck	
<i>Etude géotechnique - Amo faisabilité avec rédaction DCE - Maitrise d'œuvre - Coordination SPS - Contrôle technique - Mesures de bruit</i>	129 400,00 €
Administration	15 600,00 €
<i>Licences Open Office</i>	2 000,00 €
<i>Ordinateurs portables</i>	1 600,00 €
<i>Ordinateurs fixes</i>	2 000,00 €
<i>Création site internet (hors marché de collecte)</i>	5 500,00 €
<i>Logiciel de pesée (pont bascule Strazeele)</i>	4 500,00 €
Collectes	2 217 000,00 €
<i>Bacs conteneurisation pour facturation incitative</i>	2 200 000,00 €
<i>Bacs de collecte selective et verre Houtland - CCVR Blaringhem</i>	5 000,00 €
<i>PAV Verre</i>	12 000,00 €
Déchèteries	17 500,00 €
<i>Bailleul : Conteneurs spécifiques D3E</i>	2 600,00 €
<i>Bailleul : Sécurisation locaux : Rideau métallique D3E-Porte "Ressourcerie"</i>	3 700,00 €
<i>Laventie : Création fosse avec résine étanche - rétention des huiles</i>	2 700,00 €
<i>Ebblinghem : Protection incendie local intérieur - Séparation stockage DDS</i>	8 500,00 €
Divers sites : Déchèteries et Strazeele	60 000,00 €
<i>TGR éclairage extérieur sur mâts et bâtiments (SIECF)</i>	
Site de Strazeele	47 000,00 €
<i>Mise en éclairage solaire ex plateforme végétaux : stationnement BOM</i>	18 000,00 €
<i>Eclairage intérieur bâtiments (Ex centre de tri) Led moins</i>	21 000,00 €

<i>énergivore</i>	
<i>Sécurité incendie : Portes anti-paniques et coupe-feu - sorties de secours</i>	8 000,00 €
Prévisions nouvelles 2021	2 615 900.00€

Financement des investissements

Cette année, le montant prévisionnel des équipements et travaux d'investissement à réaliser est arrondi à **2 615 900 €**.

Le Compte Administratif 2020 présente un résultat cumulé déficitaire en section d'investissement d'un montant de 26 279.49 € + RAR de Dépenses 32 184.00 €, soit un besoin de financement de **58 463.49 €**.

Considérant que le montant du remboursement du capital des emprunts s'élève en 2021 à **199 766.18 €** le montant total des dépenses d'investissement est de **2 815 666.18 €**.

Considérant le coût élevé de l'achat des bacs en vue de la conteneurisation à refacturer à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, avec un possible financement de CITEO, il convient de contracter un emprunt d'un montant de **2 000 000 €**.

Considérant que le compte administratif 2020 dégage un excédent de fonctionnement cumulé de **2 140 744.36 €**, il conviendra d'affecter en section d'investissement - lors du vote du Budget primitif - le montant nécessaire au financement des opérations nouvelles et à la compensation du déficit cumulé.

3 - Prévisions pluriannuelles

Considérant la proposition reçue récemment d'un emplacement en vue de la construction de la future déchèterie de Merville, les crédits nécessaires à la réalisation des études de faisabilité, de maîtrise d'ouvrage et d'AMO seront inscrits au Budget 2021. Les travaux pourraient au mieux débuter en 2022.

Concernant la déchèterie d'Hazebrouck qui ne pourra s'étendre sur le site actuel, la Municipalité a récemment proposé un terrain pour la construction d'une nouvelle déchèterie. Aussi, les études pourraient être menées en 2021 pour un début des travaux en 2022.

De nouveaux aménagements sont à prévoir dans les déchèteries plus anciennes aux fins de les adapter aux collectes nouvelles et pour y renforcer la sécurité.

Un état des lieux du site de Strazeele a été réalisé en 2020. Les anciens bâtiments de Strazeele sont très vieillissants et des travaux de grosses réparations seront à prévoir, comme la toiture de l'atelier garage, le démantèlement du premier centre de tri qui est très

corrodé, l'éclairage extérieur, la voirie et l'assainissement ... d'où la prévision de travaux d'investissement pour ces prochaines années.

Ces informations nous permettent d'évaluer le coût prévisionnel des futures constructions et aménagements à entreprendre dans les différents sites et de proposer cet échéancier prévisionnel des travaux de 2021 à 2024.

Investissements	2021	2022	2023	2024
Investissements divers	20 000	20 000	20 000	20 000
Achat de bacs Conteneurisation	2 200 000	10 000	10 000	10 000
Commande annuelle de PAV verre	12 000	12 000	12 000	12 000
Strazeele : TGR bâtiment	29 000	50 000	50 000	50 000
Strazeele : Eclairage zone stationnement BOM	18 000			
Strazeele et déchèteries TGR éclairage extérieur	60 000			
Travaux autres déchèteries	18 000	20 000	20 000	20 000
Déchèterie Merville	130 000	1 500 000		
Déchèterie Hazebrouck	130 000	1 500 000		
Contrôle d'accès déchèteries			115 000	
Vidéo protection			40 000	
Prévisions annuelles	2 617 000	3 112 000	267 000	112 000

Ces prévisions pluriannuelles seront financées par emprunt, afin d'amortir le coût sur le long terme.

IV – GESTION ET DEPENSES DU PERSONNEL**A – LES EFFECTIFS**

FILIERES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES	TABLEAU DES EFFECTIFS SMICTOM des Flandres			
	Au 01/07/2018 Délibération du 11/06/2018	Au 01/03/2019 Délibération du 25/02/2019	Au 01/01/2020 Délibération du 18/12/2019	Au 01/01/2021 Délibération du 05/10/2020
Directeur Général des Services	1	1	1	1
Attaché territorial principal	1	1	1	1
Ingénieur Territorial	1	1	1	1
Adjoint Administratif	1	5	5	5
Agent de maîtrise principal	0	0	0	1
Agent de maîtrise	1	1	1	0
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	0	2	2	7
Adjoint technique	19	20	21	21
Agents remplacement et/ou accroissement d'activités	4	4	2	2
Agents en poste au 31/12/N-1	26	25	25	29
Agents en disponibilité d'office	2	1	0	0
Agents de remplacement	4	4	0	1

B – LE TEMPS DE TRAVAIL

La modification des horaires d'ouverture au public des déchèteries, suivant règlement intérieur validé par le comité syndical le 10 avril 2017 modifié le 18 décembre 2019, a permis la généralisation des horaires des agents. Tous les agents du SMICTOM sont désormais sous le régime des 35 heures hebdomadaires. (35.5 h avec RTT)

Les différents sites du syndicat ont été équipés de badgeuses et les agents ont reçu des badges individuels.

C – LES CHARGES DE PERSONNEL

EVOLUTIONS DE CHARGES DE PERSONNEL			
DEPENSES 012	2018	2019	2020
Personnel extérieur	16 890,49 €	14 975,84 €	11 254,70 €
Rémunérations	798 696,45 €	830 978,64 €	839 901,11 €
Charges	309 290,44 €	318 952,57 €	301 866,05 €
Assurances du personnel	36 534,32 €	38 795,29 €	39 648,81 €
Médecine du travail	1 347,40 €	2 084,40 €	301,00 €
Autres charges de personnel	12 177,94 €	12 691,06 €	13 501,42 €
Total des charges de personnel	1 174 937,04 €	1 218 477,80 €	1 206 473,09 €
Variation	122 020,74 €	43 540,76 €	- 12 004,71 €
%	11,59%	3,71%	-0,99%

EVOLUTION DES ELEMENTS DE REMUNERATIONS			
€ BRUTS	2018	2019	2020
Rémunération brute	591 131,04 €	609 803,32 €	560 693,05 €
Nouvelle bonification indiciaire	15 051,30 €	15 989,61 €	15 738,11 €
Supplément familial traitement	18 881,74 €	19 168,74 €	16 866,79 €
Indemnités (dont Allocation ARE en 2019 & 2020)	113 956,58 €	124 957,00 €	183 386,35 €
Primes 13 ^{ème} mois	53 642,26 €	56 278,12 €	57 684,54 €
Heures supplémentaires	2 633,53 €	1 361,85 €	792,27 €
Participation employeur	3 400,00 €	3 420,00 €	4 740,00 €
	798 696,45 €	830 978,64 €	839 901,11 €
Variation		82 476,69 €	32 282,13 €
%		10,99%	4,04%

Il faut prendre en compte pour 2020 :

- 1 saisonnier complémentaire (2 mois) pour la distribution en porte à porte des sacs blancs sur Hazebrouck, en raison d'un retard dû au confinement.
- 1 agent de déchèterie en accident de service de mai à octobre 2020 et placé à mi-temps thérapeutique (1 remplacement pendant 6 mois)

- 2 contrats de 12 mois pour accroissement d'activités en déchèteries dans l'attente de la possibilité de procéder au recrutement, en raison des mesures sanitaires.
- La révision globale des montants annuels de RIFSEEP attribués aux agents permanents. Une grande majorité des agents n'ayant pas fait l'objet de revalorisation depuis 2012.
- Le versement de l'allocation chômage sur une période de 12 mois à un agent sorti des effectifs.

Il faut considérer comme chaque année :

- La continuité de la mise en œuvre du PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) avec le reclassement indiciaire des agents territoriaux de catégorie C au 1^{er} janvier 2021.

Considérant qu'en novembre 2020, deux agents de déchèterie ont été recrutés pour renforcer le service « déchèteries » et qu'au 1^{er} janvier 2021, le SMICTOM a repris la gestion en régie de la déchèterie de Steenbecque ; une augmentation globale des charges de personnels d'un montant d'environ 200 000 € est envisagée.

Aussi, les charges de personnel devraient évoluer de 18 %, hors assurance du personnel, autres charges et médecine du travail.

D – LES AVANTAGES

- Chèque cadeau d'un montant de 50 € remis aux agents présents au 31 décembre de l'année et les retraités, à l'occasion des fêtes de fin d'année,
- Adhésion à Plurélya : prestations sociales diverses pour les actifs.
- Participation employeur de 15 € sur justificatif d'adhésion à une mutuelle labellisée,
- Participation employeur de 10 € si adhésion au contrat groupe labellisé prévoyance
- 13^{ème} mois versé par moitié en juin et décembre de l'année.

IV – CONCLUSION

Le coût prévisionnel 2021 subira une forte augmentation en raison de :

- l'extension du périmètre du territoire du Syndicat,
- la reprise de la gestion de la déchèterie de Steenbecque,
- l'achat des bacs pour la mise en œuvre de la facturation incitative, financé par emprunt et des investissements à financer sans recours à l'emprunt
- la révision des marchés en cours,
- l'augmentation de la TGAP,
- la baisse importante des recettes issues de ventes de matériaux et,
- l'augmentation des charges de personnel.

Aussi, la réponse du SMICTOM des Flandres aux différents appels à projets lancés par CITEO pourrait permettre l'obtention de financement pour l'achat des bacs de collecte des

emballages ménagers. Pour y être éligible, le SMICTOM des Flandres devra impérativement réduire la fréquence de la collecte sélective et passer en mode C 0.5 c'est-à-dire à une collecte tous les 15 jours des emballages recyclables.

De même, les services devront répondre à un appel à projets lancé par l'ADEME aux fins de bénéficier d'un financement dans le cadre de la mise en œuvre de la collecte séparée des biodéchets appelés aussi fermentescibles.